

Cotisations 2023

Nous vous informons du montant des cotisations 2023 décidé par l'assemblée générale des adhérents d'AST67.

Droits d'entrée

Leur montant est fixé à **37€ HT** par salarié employé au moment de l'adhésion.

Cotisation Frais de fonctionnement

79,20€ HT par salarié, qu'il soit en suivi individuel simple ou en suivi individuel renforcé.

Cotisation administrative

23€ HT pour les entreprises souhaitant maintenir leur adhésion quand elles n'ont plus de salariés ainsi que pour toute édition de duplicata par nos soins.

Nous vous rappelons que nous comptons sur votre règlement dès réception de votre appel de cotisations, ou au plus tard à la date d'échéance indiquée. Une majoration pour paiement tardif est appliquée suivant les conditions indiquées au dos de votre appel de cotisations.

Nous vous prions de croire, cher(e) adhérent(e), en l'expression de nos salutations distinguées.

Jacques de Juvigny
Directeur administratif et financier



Siège social
3 Rue de Sarrelouis
67080 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 88 32 18 67
contact@ast67.org

Association Interentreprises
de Santé au Travail du Bas-Rhin
Inscrite au Tribunal d'Instance
de Strasbourg VOL. XVIII N°17
Lieu de juridiction : Strasbourg
SIRET : 778 859 306 00020 – NAF : 8621Z

ast67  AlsaceSanteTravail  @AlsaceSante 



www.ast67.org